

# **BILAN DE LA SÉQUENCE RETRAITES**

Le mouvement social contre le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite a été exceptionnel. ATTAC France y a pris toute sa part nationalement comme localement. Il a donc semblé important au Conseil d'Administration de produire un premier bilan, non pas de tous les aspects de ce mouvement mais plutôt sur la manière dont ATTAC s'en est saisi, de quelle manière elle y a apporté sa contribution, et les réflexions que cela ouvre pour l'avenir.

## LE CONTEXTE

Emmanuel Macron a été réélu en 2022 dans les conditions que l'on sait, avec un deuxième tour face à Marine Le Pen, sans majorité à l'assemblée et avec une opposition de gauche, la NUPES, beaucoup plus forte, mais aussi une extrême droite numériquement nombreuse et en quête de « respectabilité » en vue de 2027.

Son premier mandat a été marqué par une politique libérale, anti-sociale, répressive et autoritaire. Mais aussi par plusieurs mobilisations très importantes : la poursuite de la lutte contre la loi travail, les Gilets Jaunes notamment. La crise sanitaire liée au COVID aurait dû constituer un tournant, une remise en cause de ses orientations après les déclarations tonitruantes sur le « quoi qu'il en coûte », le soutien au personnel soignant... Sans surprise, ce ne fut pas le cas. La justice sociale et fiscale, la prise en compte du dérèglement climatique et de ses conséquences étaient délaissées au profit du Capital ! Les affaires devaient reprendre de plus belle pour répondre aux desiderata des plus riches, des multinationales et des productivistes !

Dès sa réélection, le ton était donné avec la réforme de l'assurance chômage. La question des retraites est vite apparue comme un enjeu primordial de ce nouveau quinquennat. Depuis 30 ans (la première réforme date de 1993 sous Balladur), cette question a été centrale dans plusieurs mouvements sociaux importants (1995, 2003, 2010 en particulier). Au cours de l'hiver 2019/2020, un mouvement fort s'est développé contre le projet de Macron à ce moment-là : sa réforme systémique par points. Journées interprofessionnelles articulées à des grèves reconductibles dans les transports publics : c'était la bonne surprise à laquelle le gouvernement ne s'attendait pas et qui le mettait en difficulté. Personne ne peut dire si la force de ces mobilisations aurait contraint le gouvernement à retirer son projet alors qu'il s'apprêtait à la faire passer à coup de 49.3 ; le COVID a rebattu les cartes et cette question a été mise de côté jusqu'à l'élection de 2022.

Le nouveau projet ne visait plus à une réforme systémique alors même qu'en 2019, celle-ci était présentée comme la seule solution, le report de l'âge étant décrié par Macron lui-même comme injuste et inefficace. Néanmoins, était

présente dans la propagande gouvernementale, selon les moments et les ministres, l'idée de garantir l'équilibre financier du régime, de dégager des excédents pour répondre à des besoins de services publics, de baisser le poids de la dette, et de diminuer les impôts des entreprises (suppression des impôts de production), le tout, sans revenir sur les cadeaux fiscaux accordés aux plus riches... En fait, c'était une fois de plus baisser les pensions, renforcer la capitalisation pour les personnes qui en auraient les moyens et offrir des mannes financières aux assurances privées et autres fonds de pension...

C'était sans compter sur le rejet massif qui allait s'exprimer et accélérer la crise démocratique dans notre pays.

Mal préparé, le gouvernement n'a pas su convaincre sur sa réforme, y compris auprès des partisans historiques de ce type de réforme et de sa propre majorité. Il s'est empêtré dans ses arguments, à mesure que les forces d'opposition déroulaient leurs analyses. L'occasion pour le mouvement social, et Attac, de s'engouffrer dans la brèche pour mettre la lumière sur l'objectif de fond qui sous-tendait cette réforme et qui définit la politique néolibérale de Macron : financer le capital sur le dos de notre modèle social, avec des méthodes autoritaires. À s'entêter il ne lui restait plus que la répression institutionnelle et physique de la contestation. Sa logique productiviste n'a trompé personne, très vite les revendications ont largement dépassé le cadre des retraites. Traversée par les questions du sens au travail, du modèle de société, du féminisme, de l'avenir écologique, de la démocratie, la contestation a rapidement pris la forme d'un combat de société. Ce combat, même s'il n'a pas été gagné, a cependant signé la défaite idéologique de la majorité macroniste qui n'a réussi à convaincre ni de la nécessité ni de la pertinence de sa réforme. Il est tristement ironique qu'à la fin du mois de juin, le Conseil d'orientation des retraites (COR) ait publié un rapport soulignant que la réforme des retraites n'a pas réglé le problème du déficit. Alors que le gouvernement prétendait atteindre l'équilibre en 2030, le déficit prévu passe de 0,4 % du PIB à 0,2 %... Le COR souligne lui-même que la raison d'un tel déficit provient du fait que les ressources diminuent davantage que les dépenses, qui sont stables. Le COR confirme également que les femmes devront travailler 7 mois de plus en moyenne et que la réforme est allée plus vite que les gains en espérance de vie. Il prévoit enfin que le niveau de vie relatif des personnes retraitées va décrocher dans les prochaines décennies.

## LES PARTICULARITÉS DE LA MOBILISATION

Après quelques mois de simulacre de concertation (novembre-décembre 2022), il est vite apparu qu'il n'y avait aucune négociation possible entre les organisations syndicales et la première ministre chargée par Macron de faire adopter la réforme coûte que coûte. Alors que le gouvernement entretenait volontairement le flou sur la manière dont il envisageait de faire adopter la réforme au parlement, après un moment de flottement l'intersyndicale annonçait une première date de mobilisation le 19 janvier. C'est l'un des points forts de ce mouvement social : une intersyndicale unie dans la durée, proposant des journées d'action (14 journées de manifestations et de grève) et se mettant d'accord sur le fond pour rejeter le projet de réforme du gouvernement. Autre initiative prise : une pétition unitaire (à l'origine proposée également par le collectif « Nos retraites »). Plus d'un million de signatures ont été recueillies.

Le 19 janvier la mobilisation a été forte dans la rue (1,12 million de personnes selon le ministère de l'Intérieur lui-même - plus de 2 millions selon la CGT) mais moins dans la grève : c'est un constat général que l'on peut faire sur les autres journées de mobilisation : des manifestations massives qui expriment clairement le refus du projet de loi mais des grèves de moins en moins suivies au fur et à mesure de la mobilisation. Quelques secteurs décident de reconduire la grève (transports, raffineries, collecte et traitement des déchets, agents portuaires et dockers) sans pour autant pouvoir entraîner les autres secteurs et sans pouvoir maintenir le mouvement dans le temps. Résultat : il n'y a pas eu de pénuries de carburants comme à l'automne 2022 et le trafic à la SNCF ou à la RATP a été très peu perturbé (revenant rapidement à la « normale »), contribuant à invisibiliser la mobilisation. Encore une fois, nous pouvons faire le constat que la grève par procuration n'est pas suffisamment efficace pour « bloquer le pays ».

Pourquoi la grève n'a-t-elle pas été suivie alors même que 94 % de la population active soutenait le mouvement et que le soutien à la mobilisation a oscillé entre 60 et 70 % tout au long du premier semestre 2023 ? On peut avancer plusieurs éléments : la précarisation du salariat, l'individualisation des carrières et des rémunérations, les atteintes aux statuts ont fait éclater les collectifs de travail, l'activité industrielle, support historique de syndicalisation, a connu un fort déclin, la répression syndicale a été forte et les difficultés à boucler les fins de mois dans cette période de forte inflation ont accru le coût de

la perte d'un jour de salaire (ou plus) malgré les caisses de grève, bien fournies. On peut aussi penser que certaines grèves ont été rendues peu visibles, empêchant ainsi un mouvement d'entraînement et même de maintien dans le temps. Dans la fonction publique d'État, près de trois fonctionnaires sur dix (28%) se sont déclaré·es en grève durant les premières journées de mobilisation. Dans l'Éducation nationale, 42 % des enseignant·es du primaire et 35 % du secondaire ont fait grève. Le taux de grévistes s'élevait à 44,5 % chez les salarié·es d'EDF et à 46 % à la SNCF. Ces taux ont globalement été peu commentés ou mis en avant. Un autre élément « surplombant » a joué un rôle, il constitue un défi pour les organisations du mouvement social et syndical, notamment après le passage en force du pouvoir : le sentiment qu'un mouvement, même puissant, ne peut plus stopper les projets du pouvoir.

### **Prendre les sondages avec des pincettes ?**

Cette fois-ci les sondages nous ont été favorables. De tels taux sont bien au-delà de la marge d'erreur généralement appliquée aux échantillons de 1000 personnes (la norme pour les instituts de sondage cités par les médias : Ipsos, Elabe, Institut CSA) : entre 2,5 et 3 points puisque l'opposition « mesurée » fluctuait entre 60 % et 90 %. Néanmoins, les instituts de sondages, bien qu'ils affirment faire appel à la méthode des quotas de manière à constituer des échantillons représentatif, recourent en fait aux *access panels*. Or, les biais induits par cette méthode de recrutement ont été soulignés dans une étude menée par 5 chercheurs et rendue publique le 22 mars dernier. Le recrutement de ces panels se fait en ligne, sur la base du volontariat. Ces personnes sont globalement plus militantes et engagées que la population dans son ensemble. Aussi, les méthodes de redressement classiques ne permettent absolument pas de corriger ce biais majeur. Il faut en avoir conscience lorsqu'on s'appuie sur ces sondages dans nos argumentaires.

Lire « *Des experts mettent en cause la pertinence des sondages en lignes* », paru dans Le Monde, le 23 mars 2023 : [https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/27/des-experts-mettent-en-cause-la-pertinence-des-sondages-en-ligne\\_6167128\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/27/des-experts-mettent-en-cause-la-pertinence-des-sondages-en-ligne_6167128_823448.html)

Autre moment clé du mouvement : le 7 mars, les organisations syndicales se mettent d'accord pour « mettre le pays à l'arrêt » mais il ne suffit pas de le décréter (comme la grève générale) pour que cela se réalise : les manifestations sont massives (3,5 millions de manifestant-es) parfois bloquantes mais le pays continue de fonctionner et les tentatives de grève reconductible dans certains secteurs apparaissent trop faibles pour aboutir à un blocage. La mobilisation que l'on vient de vivre semble entériner la disjonction croissante entre capacités manifestantes (en hausse) et capacités grévistes (en recul). Cette situation s'explique-t-elle par la faiblesse des syndicats dans les petites et moyennes entreprises (PME) ? Pour organiser la grève générale, il faut des syndicats présents partout et qui se coordonnent. Or, les syndicats sont trop faibles, la syndicalisation reflue depuis plusieurs décennies. Après avoir chuté brutalement à la fin des années 1970, le taux de syndicalisation avait tendance à stagner. Il a toutefois reculé ces dernières années. Il était de 10,3 % en 2019 (pour une moyenne de 23% dans l'Union européenne), avec une forte différence entre le privé (9 %) et le public (20 %).

Dans cette période les relations entre les partis politiques et les syndicats ont été difficiles après une tentative d'action commune en septembre 2022, les discussions se sont tendues puis interrompues. En avril-mai, Attac a tenté d'initier une dynamique unitaire, avec un succès limité puisqu'aucune initiative commune n'a pu aboutir, compte-tenu du contexte mentionné précédemment. Pourtant la NUPES a fait sa part et a organisé partout sur le territoire des meetings. Mais l'intersyndicale a souhaité garder son indépendance et ses prérogatives et aucune discussion n'a pu se dérouler entre les syndicats et la NUPES. Un moment fort de dissension a été celui où la FI a décidé de ralentir les débats à l'Assemblée nationale par le dépôt d'une multitude d'amendements... qui a eu pour conséquence (ou pas) de ne pas mener à terme le vote sur la mesure d'âge. L'intersyndicale a reproché à la NUPES cette attitude. Et de fait, il n'y a eu aucun vote sur cette mesure à l'Assemblée nationale puisque le projet de loi a par la suite été adopté par le 49.3. Dans cette séquence, l'absence d'alternative politique solide, au sens partisan du terme, n'a pas permis d'envisager un arbitrage par dissolution de l'Assemblée Nationale. Cette possibilité n'a quoi qu'il en soit pas constitué une des revendications des mouvements sociaux qu'il s'agisse des tribunes ou des slogans vus et entendus dans les cortèges.

Les coups de force du gouvernement (usage du 49.3 puis promulgation expresse de la loi à peine celle-ci validée par le Conseil constitutionnel) ont nourri la colère et le reste du mouvement social a su prendre le relai des organisations syndicales lorsque le tempo des journées de mobilisation a pu paraître lent et distendu. Le mouvement des concerts de casseroles relayé par Attac a pris de l'ampleur et partout en France le concert a été retentissant entre le 14 avril (jour de la décision du Conseil constitutionnel) et le 1<sup>er</sup> mai. L'annonce

des 100 jours d'apaisement a suscité des initiatives créatives (« 100 jours de zbeul » et « Intervilles du zbeul »). Alors que les passages en force auraient pu décourager les mobilisations, c'est bien souvent le contraire qui s'est produit : même après la promulgation de la loi, le mot d'ordre « Jusqu'au retrait » s'est imposé dans les cortèges.

Il est à noter que contrairement aux craintes maintes fois exprimées, ces journées « saute-mouton » ont - à quelques exceptions près - permis une respiration de la mobilisation et de rassembler un nombre massif de personnes dans les cortèges. Le 6 juin (dernière journée de mobilisation) est la seule fois où le seuil du million de manifestant·es n'a pas été atteint (et donc dépassé). Deux journées, outre le 7 mars, doivent être mentionnées en particulier : le 8 mars et le 1<sup>er</sup> mai. Le 8 mars, comme en 2020, s'est déroulé sous le signe de la convergence entre luttes féministes et lutte contre la réforme des retraites. Le debunkage des arguments du gouvernement relatifs à l'égalité femmes-hommes est à mettre au crédit de la mobilisation. Attac n'est pas étranger à cette victoire puisque notre association, notamment par le biais des Rosies, a constamment souligné que les pensions des femmes étaient inférieures en moyenne à celles des hommes du fait de carrières hachées, de temps partiels subis et de discriminations salariales. Le 1<sup>er</sup> mai quant à lui a été unitaire, ce qui n'était pas arrivé depuis 2009. Il a été massif (2,3 millions de manifestant·es) et a permis une certaine repolitisation de cette journée.

Les autres points forts de ce mouvement ont été d'une part, la mobilisation dans les petites et villes moyennes et d'autre part, les liens tissés à la base entre les militant·es dans les manifestations et leur organisation. Par ailleurs, les organisations syndicales ont constaté un afflux des adhésions. Il faudra transformer l'essai et proposer des perspectives de mobilisation pour que cet afflux ne soit pas éphémère. L'unité intersyndicale a certainement contribué à ce phénomène : l'image des syndicats a été grandement réhabilitée au sein de la population et des mouvements sociaux, ainsi que l'utilité de leur rôle de contre-pouvoir dans la démocratie sociale. Par ailleurs, la mobilisation dans les petites et moyennes villes a prouvé que chaque mobilisation prépare la suivante. Cette séquence de mobilisation et de politisation a été construite dans les mobilisations contre la loi travail (2016), dans les manifestations des Gilets jaunes et les occupations de ronds-points (2018-2019) et dans le premier acte de la mobilisation contre la réforme des retraites (2019-2020). Avoir mobilisé des millions de personnes durant près de six mois est une victoire pour les mouvements sociaux et nous en récolterons les fruits dans les semaines, mois et années qui viennent. D'autant plus que contrairement aux réformes précédentes, le soutien de l'opinion publique a été constant et le gouvernement a sans conteste perdu la bataille de l'opinion.

Enfin, dans certaines villes, une jonction a été faite entre les revendications sociales et écologiques. En la matière, Attac a également joué son rôle en produisant des analyses sur la logique productiviste de cette réforme. Depuis 2020, notre association participe à la jonction entre les deux thématiques en participant à l'Alliance Écologique et Sociale (AES) qui a su être visible dans les cortèges (avec le déploiement de banderoles et des prises de paroles) et donner ainsi toute sa place aux organisations comme Greenpeace, Alternatiba ou OXFAM, une première dans ce type de mobilisation.



## UNE FORTE RÉPRESSION DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Succès de l'intersyndicale, succès de la rue, succès des analyses et expertises, succès des mobilisations. Ces succès s'appuient sur l'Histoire (on n'a pas vu pareil mouvement depuis 50 ans) mais aussi sur l'expérience (les mouvements sociaux et populaires sont très forts face aux régressions sociales qui se multiplient depuis 2016). Malgré cela, pourquoi la réforme est-elle passée ? Pour les raisons qui viennent d'être évoquées plus haut, mais pas seulement. La transformation sociale et les forces qui la portent se sont pas dans l'air du temps, et sont même plus affaiblies dans la bataille culturelle actuelle avec ce contexte de crise. Le pouvoir exécutif, épaulé par certains médias conservateurs, multiplie les campagnes de communication pour décrédibiliser l'opposition. Aux luttes contre le réchauffement climatique, le gouvernement répond « écoterrorisme », aux manifestations contre la réforme des retraites il répond « blackblocks ». Le gouvernement s'est saisi de quelques violences et dégradations parmi les centaines de manifestations pour dénigrer la mobilisation de millions de personnes et justifier l'emploi de la répression. C'est un véritable déferlement de dispositifs de répression institutionnelle et physique qui s'est abattu sur le mouvement : refus du dialogue social avec l'intersyndicale ; articles 49.3, 47.1, 44.3, 40 ; réquisitions, manifestations interdites ; BRAV-M ; usage de drones ; contraventions ; arrêtés anticasseroliers ou antisifflets ; arrestations arbitraires ; garde-à-vue (GAV) ; violences policières. Les réformes qui réduisent nos droits sociaux ne s'imposent que par la force notamment à cause des nombreuses lois et mesures qui attaquent les libertés publiques adoptées sous les quinquennats Macron.

La séquence Retraites a été un véritable laboratoire répressif et témoigne de l'ouverture d'une période inédite et inquiétante qui menace très sérieusement et gravement nos droits et libertés. Les libertés de réunion, de manifestation et d'expression sont si mises à mal que l'action de transformation sociale menées par les forces progressistes n'a jamais été aussi menacée et empêchée. C'est pour cela qu'Attac s'est fortement investie pour l'organisation des Assises populaires pour nos libertés qui ont eu lieu le 15 avril. Elles ont constitué une réunion plurielle d'organisations pour faire face à la crise démocratique provoquée par l'Exécutif Macron. Si cette rencontre était inédite, la volonté de créer une alliance contre la répression grandissante n'est pas nouvelle. Il y a eu

le Conseil de défense des libertés créé en réaction à la loi pour renforcer et le maintien de l'ordre public lors des manifestations (avril 2019) ; et il y a eu un cadre sur les libertés associatives initié par la Ligue des droits de l'homme, en réaction à la loi sécurité globale (mai 2021) et à la loi confortant le respect des principes de la république (août 2021). Face à la répression des mouvements Retraites et des mégabassines, la dynamique de défense collective a été relancée dans ces cadres, et celui des Assises dont un cadre pérenne est en train de se mettre en place sous la forme d'une Coalition pour les libertés publiques. À suivre de très près également, la commission d'enquête créée par l'Assemblée nationale le 10 mai dernier sur « la structuration, le financement, les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023, ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements ». Attac a été auditionnée par cette commission le 11 juillet. Compte tenu de l'appartenance politique des élu·es à l'initiative de cette commission, il semble clair qu'il s'agit d'une boîte de Pandore pour stigmatiser les activistes et autres forces progressistes et permettre toujours plus de restrictions à nos droits et libertés publiques.

## ATTAC DANS CETTE SÉQUENCE

Dans cette séquence Attac a joué pleinement son rôle d'outil au service du mouvement social, sur le fond par la production d'analyses, comme sur la forme en mettant au pot commun des concepts « clé en main » de mobilisation et en attirant l'attention médiatique grâce à ses actions de désobéissance civile. Grâce au matériel d'expertise (guides, webinaires, notes...) démontrant les conséquences délétères de la réforme, en particulier sur les plus précaires et les femmes, et grâce au matériel de mobilisation (kits action, autocollants, badges, tracts...) l'association a réussi à convaincre et à mobiliser largement. En plus de ces matériels très utiles et appréciés en manifestation, Attac a été très présente sur les réseaux sociaux et les médias avec notamment la production de publications vidéos thématiques sur les enjeux féministes, écologiques ainsi que pour les jeunes, en faisant appel à différentes personnalités et associations ou syndicats. L'association a également été très présente dans les constructions inter-organisations en co-lançant la plateforme [64anscestnon.org](http://64anscestnon.org) avec le collectif Nos Retraites (simulateur par exemple) et les syndicats (pétition).

Mais la force d'Attac réside aussi dans sa capacité à s'adapter au pouls du mouvement social et à le faire vivre grâce à ses outils de mobilisation conçus pour une appropriation libre et facile. S'appuyant sur l'expérience réussie de 2019/2020, l'association a donc relancé les cortèges Rosies avec de nouvelles chansons montrant l'impact mortifère de la réforme sur les catégories les plus vulnérables ou incarnant la détermination à ne pas lâcher la mobilisation et résister de toutes les formes possibles au bulldozer Macron. Nouvelles chansons, nouvelles chorégraphies, nouveaux cortèges dansants dans toute la France de plus en plus fournis et d'une très grande diversité, avec souvent, comme en 2019/2020 une réappropriation locale par des collectifs interprofessionnels ou syndicaux. Le succès médiatique aidant, c'est l'appropriation du concept dans les petites et moyennes villes qui a imposé les Rosies comme un symbole populaire de résistance à la contre-réforme des retraites, incarnant tout simplement l'injustice de la réforme. Cette façon joyeuse et combative de rendre visible la contestation a été source de fédération et de motivation.

Attac a ainsi accompagné chaque étape du mouvement, avec ses cortèges Rosies revendicatifs et festifs dans plus de 70 villes en France, animés ou non

par les Comités Locaux ; Le collectif des Rosies parisien a mené de nombreuses actions sur Paris assurant une visibilité nationale à Attac avec son action désobéissante où les Rosies ont dansé devant l'Assemblée Nationale pour marquer le début de la séquence parlementaire ; avec un rassemblement devant l'Assemblée nationale et l'animation du rassemblement à la place de la Concorde. Entre-temps les Rosies ont également participé aux AG interpros, sont allées soutenir les piquets de grève, et les militant-es ont participé aux différentes actions menées par les syndicats (envahissement des voies ou des différents lieux de pouvoir/richesse). L'association a encore répondu présente lors des décisions du Conseil Constitutionnel avec une action de déploiement de banderole, un rassemblement animé par les Rosies et des banderoles sur les anneaux olympiques de l'Hôtel de Ville de Paris.

Enfin, dans la dernière séquence de ce mouvement - « les 100 jours d'apaisement » décrétés par Emmanuel Macron suite à sa promulgation précipitée de la réforme - Attac a impulsé une nouvelle dynamique de mobilisation. À partir du 17 avril, jour de la première allocution présidentielle, l'association s'est fait l'écho des différents appels à casserolades qui circulaient sur les réseaux sociaux et lancé un appel général à casserolades pour exprimer la colère populaire face à la brutalité démocratique de Macron. Une forme de contestation qui a fait ses preuves dans l'histoire qu'Attac a enrichie d'un concept clé en main pour perturber la feuille de route du gouvernement. Accompagnés de visuels repris par l'ensemble des partenaires (associations, syndicats et partis) et des groupes locaux, d'une carte des mobilisations, d'un mail de contact et d'un objectif politique facile et clair, le concept a permis de proposer un espace et une forme de contestation entre deux manifestations. La carte, qui propose une visualisation en temps réel des déplacements à venir et passés, s'est révélée un relais efficace des informations, mais a également dynamisé le mouvement en le rendant visible et en produisant un état des lieux chiffré et sourcé de la contestation. Ces informations ont été notamment reprises par le site [100joursdezbeul](#), mis en place par Solidaires informatique, qui a établi un classement des départements les plus mobilisés. À l'instar des Rosies, le concept a rempli un triple objectif : rendre visible (pour le cas des casserolades c'était surtout rendre audible), fédérer (réunir les gens dans un cadre transpartisan avec un objectif politique consensuel) et mener une action politique (les casserolades ont permis concrètement de perturber et d'annuler des dizaines de déplacements du gouvernement).